

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Dora Linsey Canizales

<https://www.cadre21.org/membres/62bbde7b31e3e52899a9fb6a>

Date d'obtention : 2023-12-19 21:38:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès que nous recevons les informations d'un potentiel situation de sextage, il faut rencontrer rapidement l'élève pour procéder à une première évaluation de la situation, en tenant compte des questions de la trousse. Les autres élèves impliqués, s'il y a lieu, sont par la suite rencontrés rapidement aussi pour une évaluation de la situation, toujours en fonction des questions de la trousse. Selon s'il s'agit d'un geste malveillant ou pas (critères explicités dans la trousse), les étapes subséquentes seront différentes. En effet, si le geste est malveillant, les policiers procéderont à l'évaluation avec le jeune qui a commis les gestes. Si ce ne l'est pas, nous pouvons nous-même procéder à l'évaluation du jeune qui a commis le geste. Dans tous les cas, le téléphone du jeune ou des jeunes qui possèderaient les photos/vidéos sont confisqués dès qu'ils sont rencontrés et envoyé par la suite aux policiers qui feront l'analyse nécessaire du contenu. Les policiers reçoivent aussi les informations recueillies à l'aide de la trousse et vont poursuivre l'analyse de la situation. Entre chacune de ces étapes, la consultation de l'équipe école est essentielle pour répartir les rôles de chaque membre, mais aussi encadrer les interventions à venir. Aussi, pour chacune des étapes, il est important de rappeler aux élèves les conditions de confidentialité et s'assurer de leur sécurité. De la même façon, les jeunes pourront être rencontrés pour les soutenir face aux répercussions de la situation. Enfin, des interventions de prévention seront offertes pour l'ensemble des jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

De l'importance de rencontrer les jeunes et examiner la situation avec l'aide de la trousse. La mise en place d'un espace sécuritaire et confidentiel est nécessaire dès le départ. La collaboration avec les policiers est essentielle pour l'analyse du contenu du téléphone, mais aussi de l'ensemble de la situation. Chacune des situations, bien que différentes, nécessitent qu'on pose les questions de la trousse, mais l'issue sera différente toutefois en fonction du cas (geste malveillant ou pas par exemple).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'identification du cas s'il s'agit d'un geste malveillant ou pas. Toutefois, ce que je retiens de la rencontre de présentation de la trousse, c'est que les critères d'identification sont bien explicités dans la trousse. De même, si nous faisons "l'erreur" par exemple de faire la rencontre d'évaluation avec un jeune qui aurait commis un geste malveillant finalement, ce n'est pas irrécupérable, mais cela peut affecter l'enquête.